

Francisation et *Charte de la langue française* : démystifier les mythes

Dans le cadre de son projet **Francisation 2.0 : Valorisation et orientation dans la francisation des TI pour entreprises**, réalisé avec la contribution financière de l'**Office québécois de la langue française**, le **Réseau Action TI** propose une série d'articles et de capsules vidéo pour soutenir les entreprises dans leur compréhension et leur application de la Charte de la langue française.

Depuis l'adoption de la réforme de la Charte, plusieurs perceptions erronées circulent encore. Cette deuxième capsule vise donc à **démystifier certains mythes persistants** et à remettre les faits en perspective.

Mythe : la Charte limite l'implantation des entreprises étrangères au Québec.

Réalité : Faux.

Depuis 1977, la Charte fait du français la langue normale et habituelle du travail, du commerce et des affaires au Québec. Elle n'empêche nullement les entreprises, qu'elles soient locales ou internationales, de s'établir ou de se développer. Au contraire, elle offre la **souplesse nécessaire** pour permettre aux organisations de poursuivre leurs activités tout en évoluant en français.

Mythe : l'Office québécois de la langue française est là pour remettre des constats d'infraction.

Réalité : Faux.

L'Office n'impose pas d'amende. Son rôle est avant tout **d'accompagner et de soutenir** les entreprises dans leur démarche de francisation. Depuis plus de 45 ans, il aide des organisations de toutes tailles à intégrer le français de façon cohérente et durable dans leurs pratiques.

Mythe : utiliser le français est une contrainte pour les entreprises.

Réalité : Faux.

Faire du français la langue de travail est plutôt un **véritable atout stratégique**. Avec plus de **320 millions de francophones** à travers le monde, le français est aujourd'hui la **4e langue d'affaires internationale**. Au Québec, assumer pleinement le français permet non seulement de **fidéliser la clientèle**, mais aussi **d'attirer et de retenir des talents**.

En réalité, faire du français la langue commune de votre entreprise contribue à renforcer votre marque, votre culture organisationnelle et votre positionnement sur le marché.

👉 Pour en apprendre davantage et accéder aux outils d'accompagnement, consultez le site de l'Office québécois de la langue française :

<https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/>

👉 Pour découvrir l'ensemble des capsules et ressources du projet **Francisation 2.0**, visitez :

<https://actionti.com/communaute/francisation2-0/>

Démystifier la francisation, c'est déjà un premier pas vers une démarche réussie.
